

PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être apte médicalement à la conduite des engins (certificat de la médecine du travail pour les salariés). Des examens complémentaires (aptitudes visuelles, auditives et psychotechnique) peuvent également s'avérer nécessaires.
- Maîtriser la langue française (lue, écrite, parlée)

OBJECTIFS DE FORMATION

- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné, en situation de travail
- Être en capacité d'utiliser ces compétences afin de prévenir les risques liés à l'utilisation du chariot

DURÉE DE FORMATION

- Entre 2 et 5 jours (14 h et 35 h) adaptée en en fonction des catégories de CACES.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Les différentes catégories de CACES

- **CACES 1A** : Chariots de manutention à conducteur porté – Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1,20m)
- **CACES 1B** : Chariots de manutention à conducteur porté – Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20m)
- **CACES 3** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominal ≤ 6 tonnes)
- **CACES 5** : Chariots élévateurs à mât rétractable (hauteur de levée ≥ 6 tonnes)

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : Notice d'utilisation, fiches de contrôle, projections
- Partie pratique : Mises en situation, utilisation des machines

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Épreuves théoriques et pratiques en fin de formation.
- La délivrance du CACES ne peut concerner que la catégorie sur laquelle le candidat a été évalué.
- Le certificat obtenu est valide pour une durée de 5 ans.

Formation CACES R489

Partie théorique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté - Les principaux types de chariots de manutention – Les catégories de CACES
	<ul style="list-style-type: none"> - Notions élémentaires de physique - Stabilité des chariots de manutention - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté - Vérification d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
Partie Pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres - Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

DISPENSES

- En cas de détention d'un CACES R.389, il est possible d'obtenir une dispense (jusqu'à sa fin de validité) d'un ou plusieurs CACES R.489 :

CACES R.389	1	2	3	4	5	6
Dispense du (des) CACES R.489	1A	2A et 2B	3	4	5	7

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

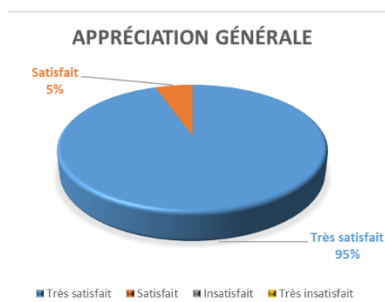
POUR CONTACTER L'IREP

Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

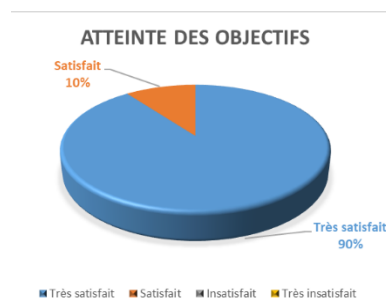
Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)



95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation



90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteint tous leurs objectifs.